



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Soins palliatifs Ardennes

Question écrite n° 17304

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la nécessité de développer l'offre de soins palliatifs dans les Ardennes. Le système de santé français vise à garantir à chacun l'accès aux soins palliatifs, un accompagnement essentiel destiné à soulager la douleur, à atténuer les souffrances physiques et psychologiques, et à préserver la meilleure qualité de vie possible face à la maladie. Dans la région Grand Est, l'Agence régionale de santé (ARS) comptabilise désormais plus de 808 lits identifiés de soins palliatifs (LISP). Sur le territoire ardennais, la campagne de labellisation a marqué une avancée concrète, permettant de porter le nombre de lits reconnus de 19 à 39. Cette dynamique s'est notamment traduite par la création d'une unité spécialisée de 10 lits sur le site hospitalier de Sedan fin 2025, complétant l'offre territoriale existante aux côtés des sites de Rethel et Vouziers. Si cette augmentation est saluée par les acteurs locaux, l'accès aux soins de fin de vie demeure un enjeu de vigilance constante. Alors que la loi visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs qu'il a votée vient d'être promulguée, il lui demande de bien vouloir lui préciser les perspectives de consolidation et d'ouverture de lits prévues par le Gouvernement à l'échelle du département des Ardennes. Il la prie également de lui indiquer les moyens alloués pour garantir la montée en puissance durable de ces capacités d'accueil afin de répondre pleinement aux besoins des Ardennaises et des Ardennais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17304

Rubrique : Fin de vie et soins palliatifs

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2026